

La CGT-INRA porte à la connaissance de tous les personnels de l'INRA, titulaires et non-titulaires, les récents développements concernant la mobilisation en faveur de nos collègues précaires.

➤ **A Montpellier**, 400 à 500 personnes ont manifesté, à l'appel du comité des précaires de Montpellier et des organisations syndicales CGT et FSU, le jeudi 4 octobre en direction de la préfecture, dans un cortège rassemblant précaires et titulaires dont de nombreux INRA. Une délégation a été reçue par le préfet... [Lire la suite du compte-rendu fait par le comité des précaires de Montpellier.](#)

➤ **La mobilisation était très forte aussi à Bordeaux, Sophia/Nice, Grenoble, Rennes entre autres...**

➤ **A Toulouse**, plus de 50 précaires INRA ont organisé le même jour un pique-nique sur le Centre, au cours duquel ils ont décidé de constituer un comité des précaires et de s'adresser au Comité Technique de l'INRA se réunissant le lendemain. Cette adresse a été lue par la délégation CGT-INRA au Comité Technique... [Voir la déclaration du comité des précaires de Toulouse](#)

Un nombre conséquent de directeurs d'unité de Montpellier du CNRS, de l'INRA, de l'INSERM, du CIRAD, de l'IRD et des Universités viennent de s'adresser à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec copie aux directions de leurs organismes et universités pour 'exprimer leur soutien aux CDDs qui travaillent dans nos laboratoires', estimant 'qu'il est grand temps de trouver une solution pour ces personnels'.... [Lire l'intégralité de la déclaration.](#) La CGT-INRA invite l'ensemble des DU INRA à la reprendre.

Le 5 octobre 2012, les organisations syndicales de l'INRA (CGT, CFDT, CFTC, SUD) ont voté à l'unanimité la motion suivante : « *Le Comité Technique demande à la Direction Générale de l'INRA d'abroger la circulaire du 12 Juillet 2011 concernant le renouvellement des non-titulaires à l'INRA* ».

Mme Fioraso, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vient de répondre aux précaires de Montpellier suite à leur lettre du 18 septembre 2012. Elle indique qu'un Comité Technique Ministériel portant sur ces questions est convoqué le 6 novembre 2012... [Lire la lettre de la Ministre.](#)

La quasi-totalité des organisations syndicales de la recherche et de l'Enseignement Supérieur viennent d'envoyer une lettre commune à la Ministre Mme Fioraso, dénonçant l'absence de réponse de la Ministre à une demande urgente de rendez-vous visant « *à trouver les solutions qui permettent au plus vite de mettre fin au non-renouvellement systématique des contrats des personnels non-titulaires éligibles à la titularisation ou à la CDIisation* » et refusant « *les non renouvellements – ce qui dans la situation actuelle signifie chômage – qui se poursuivent plus intensément que jamais, excluant massivement de l'emploi public des personnels non-titulaires, y compris ceux éligibles au dispositif spécifique de titularisation* ». Ces organisations y réitèrent leur « *demande de rendez-vous dans les délais les plus courts afin de discuter des conditions de l'application de la loi Sauvadet et au-delà d'ouvrir des négociations entre les syndicats et le gouvernement afin d'aboutir à la titularisation tous les personnels précaires exerçant des fonctions pérennes et d'empêcher la reconstitution de ce volant insupportable d'emploi précaire* » [Lire l'intégralité de la déclaration.](#)

Dernière minute : Le ministère propose de rencontrer les organisations signataires le 25 octobre 2012.

Pour peser sur la tenue de ces réunions, la CGT-INRA invite tous les personnels

➤ à signer massivement la pétition en ligne des précaires de Montpellier : [ici](#)

➤ à approuver la lettre-ouverte de la CGT-INRA à Mme Fioraso, déjà contresignée à ce jour par plus de **1000 agents INRA**, qui reprend notamment l'exigence de « *Créer des emplois de titulaires, ouvrir des négociations sur un plan de titularisation de tous les agents non-titulaires qui occupent des fonctions permanentes et obtenir le retrait immédiat de la lettre-circulaire de la Direction Générale de l'INRA de juillet 2011 limitant la durée des contrats de travail à quatre ans* ». ([lire et signer la lettre ouverte](#))